



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU BUDGET 2022

### ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, avis public est, par les présentes, donné à toutes les personnes susceptibles d'être intéressées :

Qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion au cours de laquelle seront adoptés le **budget 2022** et le **programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024** sera tenue le **lundi 20 décembre 2021 à 19 h**, au chalet des citoyens situé au 30, montée Gagnon.

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur le budget ou le programme triennal d'immobilisations.

Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 17 novembre 2021,



**Marie-Renée Houde**  
Greffière